Syllabus

UE: IRPP/IS
Enseignant: Dr. Ben Moussa Chokri
Départment: Fiscalité et Droit des affaires

Parcours: 2 ème LSC
Semestre : 3
Volume horaire : 42h cours et 21h TD
Crédit :5
Coefficient : 2.5

Objectifs du cours:
L'objectif de cette unité d'enseignement est de :
- Présenter le fonctionnement de l'imposition régissant le monde des affaires.
- Etudier l'organisation et la règlementation des principaux impôts directs en Tunisie en matière d'IRPP et de l'IS

Compétences attendues :
A l'issue de cette unité d''enseignement, l'étudiant devrait être capable de:
- Cerner les sources du droit fiscal tunisien.
- Calculer et liquider l'impôt sur les personnes physiques (IRPP)
-Calculer et liquider l'impôt sur les sociétés (IS).

Plan du cours :

Semaine	Chapitres
1-2	Chapitre 1 introductif (Définition de l'impôt, catégories, sources du droit fiscal)
3-4-5-6	Chapitre 2:- L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)
7-14	Chapitre 3- L'impôt sur les sociétés (IS)

Mots clés :
Impôt

Pré-requis :
Comptabilité financière 1 et 2

Pédagogie d'enseignement :
L'acquisition des connaissances se fera à l'aide d'un enseignement théorique suivi d'une mise en application par des cas pratiques inspirés de dossiers réels pour développer l'esprit d'analyse et de synthèse.

Evaluation:

Type d'évaluation	% du Total de la note
Assiduité et participation	
Contrôle Continu	
Exam final	

Ressources Bibliographiques
- Ayadi, H. (1989), "Droit fiscal", Centre de Presse Universitaire.
- Abouda A. (2001), "Code des droits et procédures fiscaux, contrôle, contentieux et sanctions", Publication de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne
- Ayadi, H. (1996), "Droit fiscal, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt surles sociétés", CERP, Tunis.
- Ayadi, H. (2001), " Droit fiscal international", Centre de Publication Universitaire.
- Cozian, M. , (1993) " Précis de droit fiscal des entreprises", LITEC.
- Mastouri, M. , (2000), " Doit fiscal de l'entreprise, l'imposition des revenus et des bénéfices, imprimerie principale, Tunis.
- Imprimerie Officielle de Tunisie, "Code de l'IRPP et de l'IS"